

MARLENE SCHIAPPA Un ovni pour la galaxie féministe



Clivante, la secrétaire d'Etat présente, ce mercredi, son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes. «Libé» a sondé quatre groupes de féministes sur son action et sa personnalité.

TÉMOIGNAGES

Par LAURE BRETTON,
CATHERINE MALLAVAL
et NATHALIE RAULIN

Les débuts? Un rien maladroits. Puis, de polémiques en recadrages, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, a manifestement su trouver sa place au sein du gouvernement. Et la voilà qui présente ce mercredi en Conseil des ministres, avec sa consœur de la Justice, Nicole Belloubet, son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes (lire pages 12-13), mille fois défloré, reporté, mais enfin ficelé. Les applaudissements vont-ils suivre? Dans les rangs des féministes, qu'elles soient de gauche ou de droite, penseuses ou activistes, la standing-ovation n'est pas acquise.

Les féministes de gauche

Elle parle, elle parle. Fait parler d'elle. Logiquement, les féministes qui portent la cause des femmes depuis des années s'en réjouissent. Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes: «On a besoin d'une parole forte et audible, partout. Tout le temps. Et elle sait

Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, le 21 novembre. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI

mettre les sujets au cœur de l'actualité. Sa prédécesseure Laurence Rossignol, aujourd'hui sénatrice, confirme : « Elle est active, audible, porte le sujet. Et c'est important, car c'est aussi un ministère de la parole. » Mais Clémentine Autain, députée de La France insoumise, asticote : « La beauté du verbe, c'est important, mais on attend aussi autre chose, non ? » « Si on parle sans agir, ça ne fait que décrédibiliser le combat », rappelle Raphaëlle Remy-Leleu, porte-parole d'Osez le féminisme.

Précisément, que pensent ces militantes de l'action de la secrétaire d'Etat ? De fait, ça raille un peu dans les rangs sur le thème « elle n'a peur de rien, elle annonce, elle annonce, si ça ne marche pas, ce n'est pas grave, elle s'en fout », tacle une féministe de gauche de longue date. Mais passons, son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes est bel et bien là. Et là, comment être contre ? Pas si simple. D'abord, il y a la question des moyens. « On voulait une loi-cadre, avec un financement adossé, pointe Clémentine Autain. L'argent, c'est le cœur du réacteur, pour former la police, soutenir la justice, soutenir ceux qui bossent, au moment où l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail et le Collectif féministe contre le viol ont dû fermer leurs permanences téléphoniques faute de moyens. » Ensuite, il y a ce que nombre de militantes considèrent comme des dérapages : « Si elle a su accompagner les mouvements "Me Too" et "Balance ton porc", maintenant, c'est patatras ! Comment peut-elle affirmer sur France Inter qu'elle ne ressent pas de malaise face au cas Darmanin. Et quel besoin de se fendre d'une tribune dans le Journal du dimanche pour dire Monsieur Hulot est très charmant ? » se désespère Autain. « Cette tribune n'est pas digne d'une secrétaire d'Etat qui prétend accompagner la libération de la parole des femmes », se désole Laurence Rossignol. « Elle a délégitimé sa parole en faisant ça. Ce gouvernement a l'air d'être très cadré, encadré, recadré, on se demande quelle est la marge de manœuvre », lance Raphaëlle émy-Leleu.

Et puis, il y a la méthode Schiappa. « Elle passe plus de temps dans les médias qu'avec les associations qui doivent se contenter de suivre sa politique sur Twitter », assure une responsable associative. « Elle ne dispose pas d'un gros budget et pourrait s'appuyer davantage sur les associations, et se servir de leurs revendications comme d'un levier », expose avec calme Anne-Cécile Mailfert. « Pour ficeler son projet, elle a fait son fameux tour de France de l'égalité. C'est bien la rencontre directe avec le peuple, mais elle s'est passée de l'expertise et de la connaissance de terrain des associations. Comme si elle voulait faire table rase du vieux monde. C'est très macronien, regrette une militante. Et puis, très macronien aussi, elle ne supporte pas la critique. Prend tout comme une attaque contre elle. Dès que l'on émet même une nuance sur ses annonces, elle balance des DM [mess-

ges directs, ndlr] incendiaires. » Le torchon brûlerait-il ? « Nous n'avons rien de personnel contre elle, affirme une responsable d'association. Nous, tout le mal qu'on lui souhaite, c'est un ministère et un gros budget. »

Les féministes de droite

Puisqu'elle dérange à gauche, Marlène Schiappa remporte-t-elle tous les suffrages à droite ? Loin de là. Dans les rangs de l'alterféminisme, théorisé par la journaliste Eugénie Bastié et l'essayiste Marianne Durano, qui ont signé ensemble un « Manifeste du féminisme intégral » (paru dans leur revue *Limite*), la personne de Marlène Schiappa a peu d'importance, on se place au niveau politique et philosophique. Cette école de pensée embryonnaire, qui a grandi à l'ombre de la Manif pour tous pendant le quinquennat Hollande, mâtime le féminisme d'écologie et vice-versa. Un grand retour à la nature contre le « féminisme technolâtre ». Comprendre : pro-contraception et pro-choix. Cela conduit ses militantes à prôner le retour des mères au foyer et à combattre le capitalisme. Pour Magali Della Sudda, qui enseigne à Sciences-Po Bordeaux et étudie au CNRS la place des femmes dans la recomposition des droites, « le projet libéral, au plan économique et sociétal, d'Emmanuel Macron, les place donc forcément en rupture avec Marlène Schiappa qui est chargée de l'appliquer ». Le fait que le père de la secrétaire d'Etat, historien de formation, a signé un

livre intitulé *La France n'a pas de racines chrétiennes* et que Marlène Schiappa ne soit pas opposée à la présence de mères voilées lors de sorties scolaires n'arrangent pas les choses : elle s'est rapidement retrouvée rangée dans la catégorie « islamo-gauchiste ». Voire pire. Dans un article publié par l'hebdo réac *Causeur*, Schiappa est accusée d'avoir une « vision indigéniste du féminisme ». Carrément.

Les marcheuses

Elles lui pardonnent tout, ses faux pas des débuts, ses approximations parfois, ses petites contradictions aussi. Au sein de La République en marche (LREM), la cote de la secrétaire d'Etat ne faiblit pas dans les rangs du « deuxième sexe ». Si l'appel du candidat Macron à porter ses couleurs aux législatives les a tirées de leur torpéur un peu partout sur le territoire, l'activisme forcené de Schiappa entretient leur flamme. Mieux, leur confiance dans la volonté du pouvoir d'agir sur les mœurs, d'écouter et de rendre justice aux femmes. « Elle a donné une visibilité à des sujets longtemps considérés comme secondaires dans le débat public », relève Claire Pitollat, députée LREM des Bouches-du-Rhône qui, comme nombre d'élues marcheuses, a contribué à animer sur son département les ateliers du « tour de France de l'égalité » lancé début octobre par Schiappa pour « recueillir la parole des femmes » sur tout le territoire. Elles lui savent gré d'avoir su anticiper : la secrétaire d'Etat a en effet vendu son idée au

« Comment peut-elle affirmer sur France Inter qu'elle ne ressent pas de malaise face au cas Darmanin ? »

Clémentine Autain
députée La France insoumise

Premier ministre avant même que l'affaire Weinstein et les hashtags « Balance ton porc » et « Me Too » ne tournent au défouloir collectif.

Les marcheuses saluent aussi le « courage » de celle qui incarne si bien, à leurs yeux, « la grande cause du quinquennat ». Sans songer à lui reprocher de ne pas avoir su doper un budget famélique, à mille lieues des besoins et des attentes des associations féministes.

Cécile Muschotti, députée LREM du Var et membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes – créée en début de législature au sein d'une Assemblée nationale féminisée comme jamais : « Son secrétariat d'Etat est à la croisée de ministères tenus par des hommes : il en faut à une jeune femme ministre pour ne rien lâcher. » Personne non plus pour lui reprocher son approche plus « pragmatique » qu'idéologique des problématiques touchant les femmes. « On a besoin que les

choses avancent et elle essaie de trouver des solutions », insiste Marie Pierre Rixain, présidente LREM de la délégation des droits des femmes qui s'appuie sur sa récente réunion publique à Villiers-sur-Orge (Essonne) pour poursuivre. « Les interrogations des femmes portent sur les sujets concrets : pourquoi elles ne peuvent pas rester au domicile conjugal en cas de violence, pourquoi les mesures d'éloignement sont inopérantes, pourquoi il y a un délai de prescription pour les crimes sur mineurs, pourquoi elles n'ont pas le même salaire que les hommes ? C'est sur ces sujets qu'elles attendent des réponses... » Que la méthode Schiappa leur aille n'exclut pas des vues plus ambitieuses. « Sur les genres, on ne pourra pas en rester au dogme "les filles s'habillent en rose et les garçons en bleu" », estime Muschotti. « Il y a un gros travail à faire pour que l'Education nationale travaille plus étroitement avec les associations. Il faudrait aussi veiller à ce que les fonctionnaires délégués aux droits des femmes sur le terrain ne coupent pas systématiquement les subventions aux associations qui se préoccupent d'éducation sexuelle ou de sujets sensibles comme le port du voile, comme c'est le cas chez moi en Paca... » Pour toutes, Schiappa, même « montée en compétence », a du boulot devant elle.

Les universitaires

« Je ne m'identifie à personne », dit Marlène Schiappa à l'envi quand on l'interroge sur les figures du féminisme qui **Suite page 12**

Au Mans, « elle était loin d'être idiote mais toujours à la recherche du buzz »

Dans la ville où Marlène Schiappa a été élue en 2014, ses anciens collègues sont pas parfois sceptiques.

Un élu du Mans : « Marlène, c'est étrange. Je n'ai pas de reproches à lui faire sur le fond, elle fait du bon boulot, ses combats sont sains et importants. Mais je la déteste. » Cette phrase, on l'a entendue, parfois de manière plus vulgaire et virulente, à plusieurs reprises. La secrétaire d'Etat à l'Égalité entre les femmes et les hommes ne laisse pas ses anciens collègues indifférents. Elle clive. Une de ses amis s'agace et s'interroge : « Au Mans et dans la Sarthe en général, les élus et les habitants ont toujours été fiers de la trajectoire de certaines personnalités. On a quand même eu François Fillon Premier ministre et Stéphane Le Foll ministre de l'Agriculture. Mais avec Marlène, ça ne prend pas alors que toute la France parle d'elle. Je n'arrive pas à comprendre... » Au fil des discussions, le brouillard s'est lentement dissipé.

« Ombre ». Le nom de Marlène Schiappa s'invite, pour la première fois, à la mairie du Mans en 2013. *Le Maine libre*, le canard local, lui consacre alors un portrait afin de mettre en lumière son parcours et son blog, « Maman travaille ». Une aubaine pour l'édile de la ville, Jean-Claude Boulard (PS), qui est à la recherche de nouvelles têtes « issues » de la société

civile pour « dynamiser son équipe à l'approche des municipales ». Une sorte de macroniste avant l'heure. Un café plus tard, le deal est signé : Marlène Schiappa sera sur sa liste pour les municipales. Jean-Claude Boulard ne regrette pas son choix. Il se souvient : « Elle est venue dans mon bureau avec ses filles, j'ai tout de suite compris qu'elle pouvait casser les codes. J'ai aimé son approche, sa manière de voir les choses et son pragmatisme. »

En 2014, Jean-Claude Boulard rafle une nouvelle fois la mairie. Marlène Schiappa devient adjointe, chargée de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Le début des tensions, liées à la jalousie de collègues, selon une de ses amies : « Jeune, dynamique, pimpante... Elle avait tout pour se faire remarquer et faire de l'ombre à ceux qui étaient là depuis des années et qui défendaient leur petite boutique. Et les femmes étaient beaucoup plus méchantes à son encontre. Elle s'est accrochée mais ce n'était pas toujours simple. » Un élu qui ne porte pas la secrétaire d'Etat dans son cœur confirme à demi-mot : « C'est vrai qu'au départ, elle n'était pas aimée parce que c'était la dernière arrivée, la préférée du maire, qu'elle avait une forme de talent. Des sentiments pas très nobles... Mais la suite nous a donné raison. » La suite ? Un livre. En 2015, Schiappa publie *Marianne est déchânée* (Stock, 2016). Elle y raconte sa première année d'élue locale sous la forme d'un roman. Au fil des pages, elle égratigne ses collègues les uns après les autres. Une élue du Parti socia-

liste : « Le Mans, c'est une ville de province, tout le monde se connaît, les conflits sont rares, son livre a été vécu comme une trahison et de nombreux élus ne lui ont pas pardonné. » Isabelle Sévère, élue Europe Ecologie-les Verts, a eu le droit à quelques lignes bien senties. Une blessure. « Elle est loin d'être idiote, souffle-t-elle. Elle a des qualités, mais elle est constamment à la recherche de la lumière, du buzz. Lorsqu'on la voyait écrire durant les réunions, on pensait que c'était pour le travail, mais en fait c'était pour nous faire du mal. » Avant de conclure : « Elle a une belle ascension, c'est tip top pour le story-telling Macron... Mais lorsqu'on marche trop vite, on peut aussi vite trébucher. »

Corse. Aujourd'hui, Marlène Schiappa fait toujours partie de la majorité municipale. Elle passe une tête de temps en temps à la mairie. La secrétaire d'Etat reste très proche de Jean-Claude Boulard. D'ailleurs, c'est lui qui a fait le lien avec Macron : « Un jour, il était de passage au Mans, il n'était pas encore candidat, et je lui ai présenté Marlène dans un café du centre-ville. Comme moi, il a tout de suite accroché et je crois savoir que lui non plus ne regrette pas son choix. » Ce n'est pas le cas de tous les élus de la ville. L'un d'entre eux rappelle que Schiappa portait la Corse au cou : un collier avec un pendentif en forme de l'île de ses origines. Une manière de souligner qu'elle n'est pas du coin.

RACHID LAÏRECHE

Suite de la page 11 l'inspirent. Sûre d'elle, inventant en marchant son propre corpus? Pour les universitaires, la secrétaire d'Etat n'est pourtant pas un ovni mais la digne héritière d'un courant identifié depuis les années 70: le féminisme libéral, centré sur le travail, la place des femmes dans les entreprises et les inégalités salariales.

Dans un milieu qui ne jure que par l'universalité ou l'intersectionnalité – c'est-à-dire une forme de convergence de toutes les luttes –, son féminisme pour cadres sup est jugé trop étroit pour faire l'unanimité. «C'est vrai qu'elle ne fonctionne pas par rapport à une idéologie préconçue, qu'elle évite les références aux références», sourit Anne-Charlotte Husson, docteurante à Paris-XIII,

«Marlène Schiappa semble relativement au courant des clivages féministes mais refuse de se situer dans un courant.»

Catherine Achin
professeure de sciences politiques

spécialisée sur les études de genre et le discours politique. Elle s'inscrit dans une rupture avec la mémoire féministe. Elle n'est pas dans la défense de ses aspects politiques, plus dans la conciliation avec le statu quo. Accompagner sans changer les choses. Pas de révolution. Le sacro-saint «pragmatisme» macronien adapté au féminisme. «Elle fait semi-table rase du passé féministe et elle est totalement décomplexée. Ce qui lui permet de varier les emprunts en passant de Badinter à Despentès», souligne Catherine Achin, professeure de sciences politiques à Paris-Dauphine. Elle semble relativement au courant des clivages féministes mais refuse de se situer dans un courant.

Parfois, Marlène Schiappa sort des rails du féminisme libéral et dénote. Quand elle se prononce pour la procréation médicalement assistée pour toutes ou les mères voilées lors des sorties scolaires. Ou quand elle dénonce le «féminicide» d'Alexia Daval, reprenant un concept féministe qui n'existe pas en droit français, inventé en 1976 par Diana E. Russell, spécialiste mondialement reconnue de la lutte contre la violence faite aux femmes. «Avoir des références théoriques n'est pas un préalable à une politique efficace, loin de là, prend soin de préciser Camille Froidevaux-Metterie, prof de sciences politiques à Reims et spécialiste de la pensée féministe. Ce qui pêche plutôt, c'est le manque d'innovation de ses mesures, réactives et non préventives, et le fait qu'elle défende un féminisme par le haut.» Comprendre: des femmes qui sont bien intégrées à la société puisqu'ayant un emploi et une capacité à formuler leurs revendications. Dans la plupart des cas donc, blanches, éduquées et urbaines, soit l'exact décalque des gagnants de la mondialisation qui ont fait l'élection d'Emmanuel Macron. Il n'y a pas de hasard.



Le 25 novembre, lors d'une manifestation contre les violences subies par les femmes, à Paris. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI

Violences sexuelles et sexistes: la dernière version du projet de loi

Décryptage des quatre points majeurs du texte présenté ce mercredi en Conseil des ministres.

Le projet de loi «renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes» sera présenté ce mercredi en Conseil des ministres. Annoncé en octobre par la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, et porté conjointement avec la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, le texte revêt une résonance particulière après le déclenchement de l'affaire Weinstein. Il s'agit surtout d'un étonnant objet juridique qui touche à la fois à des principes fondamentaux du code de procédure pénale concernant la protection des mineurs mais qui

s'attaque aussi à la création de nouvelles infractions pour réprimer les violences faites aux femmes. *Libération*, qui a pu consulter le projet de loi initial et sa version amendée par le Conseil d'Etat dans un avis rendu le 13 mars, revient sur les quatre volets.

1 Allongement des délais de prescription des crimes sexuels sur mineurs

La mesure n'a souffert aucun débat ni hésitation. Dans son discours du 25 novembre, Emmanuel Macron déclarait: «Le délai de prescription sera allongé de vingt à trente ans» en cas de viol. Concrètement, cela signifie qu'il sera désormais possible de porter plainte jusqu'à l'âge de 48 ans (soit trente ans après la majorité), et non plus 38 ans comme c'est le cas actuellement. Cette modification n'est pas anodine et vive-

ment critiquée par les professionnels du droit. En février 2017, les députés avaient modifié les délais de prescription, passés de trois à six ans pour les délits et de dix à vingt ans pour les crimes. Sans que ceux concernant les crimes sexuels sur mineurs ne soient allongés. Il faut dire que, jusqu'à présent, l'idée a systématiquement été retoquée. Lors des débats de février, certains parlementaires et l'ancien garde des Sceaux lui-même, Jean-Jacques Urvoas, ont ainsi mis en garde contre le risque «d'entretenir de faux espoirs sur la possibilité de juger convenablement des affaires après de tels délais». Ils ont considéré qu'une telle mesure se heurtait à des difficultés trop importantes, comme le dépérissement des preuves après autant d'années, et au risque de voir la majorité des procédures se solder par des non-lieux et des acquittements.



administrative estiment que l'âge choisi est «une option à laquelle ne se heurte aucun obstacle juridique» mais soulèvent de «sérieuses objections». Selon eux, la seule circonstance que «l'auteur ne pouvait ignorer» l'âge de la victime est insuffisante pour caractériser une intention criminelle. Par exemple, une fille de 14 ans pourrait avoir une relation librement décidée avec un garçon de 17 ans, donc licite selon le code pénal. Mais si elle se poursuivait, après la majorité de ce dernier, elle pourrait alors être qualifiée de viol. Les juges du Palais-Royal proposent plutôt de travailler à l'intérieur du périmètre de la loi actuelle en facilitant la démonstration des notions de «contrainte et de surprise» lorsque la victime est âgée de moins de 15 ans. Ils recommandent de prendre en compte «l'abus de l'ignorance de la victime», sa «maturité», et «son discernement» pour étayer ou non le consentement. Finalement, c'est la même chose: il faudra toujours démontrer le défaut de consentement d'un mineur.

La nouveauté apportée par le Conseil d'Etat tient plutôt dans l'alinéa qui double le quantum de la peine encourue pour atteinte sexuelle (délit qui sanctionne actuellement tout rapport entre un majeur et un mineur sans qu'il ne soit besoin de démontrer la contrainte, la surprise, la violence ou la menace). Désormais, l'auteur encourra dix ans d'emprisonnement au lieu de cinq.

3 Instauration d'une amende pour outrage sexiste

Le Président l'a dit, très solennellement, le 25 novembre: «La France ne doit plus être un de ces pays où les femmes ont peur.» D'où l'idée émise très tôt au sein du gouvernement de verbaliser cette forme de harcèlement qui se situe entre la drague lourde et l'agression sexuelle. Et ce, dans un pays où, selon une étude de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports datant de 2016, 83% des utilisatrices ont subi des sifflements ou commentaires sur leur personne. Mais comment sanctionner ce fameux harcèlement, dit «de rue»? Le texte prévoit d'enrichir le code pénal d'une nouvelle infraction d'*outrage sexiste*, soit le fait «d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante hostile ou offensante». Dans ce cas, le projet de loi prévoit une «contravention de 4^e classe» (jusqu'à 750 euros d'amende). En cas de circonstances aggravantes, une contravention de 5^e classe (1500 euros maximum) pourrait être constatée. Petit hic soulevé par le Conseil d'Etat: pourquoi en passer par la loi, quand la Constitution prévoit de recourir au décret?

4 Lutte contre le cyberharcèlement

C'est le dernier élément annoncé par Schiappa, le 8 mars, sur le plateau de *Touche pas à mon poste*: la création d'un délit de cyberharcèlement en «meute». Depuis 2014, le harcèlement en ligne est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Il s'agit désormais de pénaliser lorsqu'il est commis «de manière concertée par plusieurs personnes», «alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée», selon le texte revu par le Conseil d'Etat. «Même si vous n'avez participé à du cyberharcèlement qu'avec quelques tweets, ou quelques messages sur des forums, vous pourrez être condamné», a précisé la secrétaire d'Etat dans une interview à *20 Minutes*. Reste à savoir comment les juges évalueront l'existence de ces phénomènes de groupe. **JULIE BRAFMAN** (avec Am.G. et C.Ma.)

Création d'une présomption de non-consentement raison de l'âge

La nouveauté législative vise à instaurer un «présumé de non-consentement» en dessous duquel un enfant ne pourrait être considéré comme sexuellement consentant. Après avoir tergiversé entre 13 ou 15 ans, c'est «la fourchette haute» qui a été retenue conformément à ce que souhaitait Emmanuel Macron. Le texte initial prévoyait donc que «tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur un mineur de 15 ans par un majeur» constituerait un viol «lorsque l'auteur connaissait ou ne pouvait ignorer l'âge de la victime». Même raisonnement pour une agression sexuelle. Autrement dit, cela revenait à s'affranchir des éléments jusqu'alors constitutifs du viol: «La violence, contrainte, menace ou surprise.»

Certains professionnels avaient déjà mis en garde contre un risque d'automatisme de la condamnation et d'abandon du critère d'intentionnalité. Le Conseil d'Etat en a jugé de même en modifiant le chapitre 2 du projet de loi frappé de «trois difficultés constitutionnelles». Dans son avis, sévère sur le fond et la forme, les juges de la plus haute juridiction

Libération

«Le gouvernement veut-il supprimer des gares dans un plan d'économies concernant la SNCF?»

«La SNCF aurait des parts dans Blablacar. Est-ce vrai?»

«Est-ce que "Libé" fait de meilleures ventes quand le FN est en une?»

«Quel est le salaire de Didier Migaud, président de la Cour des comptes?»

vous demandez

nous vérifions

Check News.fr

LE MOTEUR DE RECHERCHE HUMAIN

